

Vu la notification faite au gouvernement de l'élection d'un ministre du culte protestant dans le district de Teahupoo, dans une assemblée tenue le 25 août 1864, pour pourvoir au remplacement de M. Aue, décédé le 13 juillet 1864 ;

Attendu qu'aucune irrégularité n'a été signalée dans l'élection,

ORDONNONS :

M. Taumihau, Taïtien, habitant du susdit village, est reconnu ministre du village de Teahupoo, conformément à l'article 3 de la loi sus-visée.

Le procès-verbal d'élection en date du 25 août 1864, restera à l'appui du présent ordre, qui sera publié au *Messenger* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 31 août 1864.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,

Signé : H. TRASTOUR.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N<sup>o</sup> 242. — Par arrêté du Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en date du 7 octobre 1863, M. Faucompré (Alfred-Alexandre), receveur de l'enregistrement à Taïti, a été élevé au grade de vérificateur de 3<sup>e</sup> classe.

Par décision de S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 22 octobre 1863, M. Faucompré a été maintenu à Taïti.

N<sup>o</sup> 243. — Par dépêche en date du 2 mai 1864, M. Marion de la Martinière, commis de marine, employé aux îles Saint-Pierre et Miquelon, est destiné à servir à Taïti, en remplacement de M. Lorcet, décédé.

N<sup>o</sup> 244. — Par décision en date du 1<sup>er</sup> août 1864, M. Nollenberger, arpenteur assermenté, est révoqué de ses fonctions à compter du 3 du courant.

N<sup>o</sup> 245. — Par ordonnance de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, en date du 1<sup>er</sup> août 1864, l'indigène Ote, juge du village de Mataoae-Vairao-Toahotu, est nommé juge à la Haute-Cour taïtienne, à compter dudit jour, en remplacement de Puhia a Vchiatua, destitué par ordonnance du 15 juillet 1864.

N<sup>o</sup> 246. — Par ordre en date du 1<sup>er</sup> août 1864, l'indigène Ote, nommé, par ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1864, juge à la Haute-Cour taïtienne, jouira, à partir dudit jour, d'une solde annuelle de 600 francs.

N<sup>o</sup> 247. — Par ordonnance de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, en date du 11 août 1864, l'indigène Mairoo est nommé juge du village de Mataoae-Vairao-Toahotu, à compter du 1<sup>er</sup> août 1864.